



**DESTRUCTION /
FUSION
DES OPCA
ET DES OPACIF**

**ORGANISMES
SOCIAUX**



-  01 55 82 87 01
-  fede@orgasociaux.cgt.fr
-  www.orgasociaux.cgt.fr

Loi formation professionnelle/Rapport Marx-Bagorski Destruction/fusion des OPCA et des OPACIF :

QUEL AVENIR POUR LES 6000 SALARIÉS ?

Fidèles à leur logique ultralibérale, Macron et son gouvernement poursuivent le démantèlement de notre modèle de solidarité et de protection sociale : **retraite, assurance chômage, droits sociaux etc...**

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel : une loi inégalitaire

La récente Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel n'échappe pas à la règle.

Avec elle c'est l'individualisme qui prime, chacun d'entre nous se retrouvera face à son compte personnel de formation avec sa tablette et se débrouillera pour se qualifier ou pour évoluer professionnellement, dans une jungle de prestataires « low cost » pour lesquels la qualité sera sacrifiée à la quantité et à la rentabilité.

Un rapport qui préconise destruction/fusion : passage de 20 OPCA à 11 OPCO

Les OPCA s'appellent désormais OPCO (opérateurs de compétences). La disparition du CIF entraîne la chute de tous les OPACIF !

Le récent rapport « Marx/Bagorski » met en musique ces destructions/fusions sans se soucier des 6000 salariés de ces organismes qui œuvrent pour la formation professionnelle de 26 millions d'actifs et des entreprises.

Des outils essentiels foutus en l'air !

Avec cette loi, c'est aussi le sort des OPCA et OPACIF qui est scellé !

Depuis des décennies, ces organismes paritaires accompagnent les entreprises, les salariés et les privés d'emploi dans leur évolution, professionnelle et sociale. Un travail reconnu par tous, comme l'a confirmé la cour des comptes dans son récent référé du 8 juin 2018 diffusé le 3 septembre 2018.

Remise en cause de la Constitution et fin d'un service d'utilité publique et d'intérêt général

Avec la disparition des OPACIF et ces « destructions-fusions » de futurs OPCO, ce sont des années d'expertise et d'expérience au service de la Nation, tel que le prévoit le Préambule de notre Constitution dans son article 13, qui sont niées :

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. »

LA CGT REVENDIQUE :

LE MAINTIEN DES CONTRATS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR TOUS LES SALARIÉS

La CGT a saisi le président de la République, le 1^{er} ministre et la ministre du Travail.

Montreuil, le 12 Septembre 2018